Potins et Nouvelles

Les lépreux de Gumendzé

Les lépreux de Gumendzé étaient des esclaves malheureux du mal qui les torturait. On les avait isolés dans un camp, et ils y mouraient lentement, captifs de malheur, qui ne cessaient pas cependant d'être des hommes.

Le jour où nous fûmes appelés à calmer la révolte des lépreux, nous étions nous-mêmes très las de vivre sur cette espèce de nappe de fièvres qu'est tout le sol macédonien, accablés sous le poids de notre long exil. On demandait les zouaves pour apaiser la révolte. Et notre étonnement fut grand, de savoir qu'il y avait des lépreux si près de nous. Des lépreux... Cela nous parut comme un cauchemar de notre malaise, une sombre vision du Moyen-Age.

Nous n'avions pas pensé à un camp de lépreux, ces maudits de Dieu qui portaient une clochette de mort au cou.

Que voulaient-ils, ces damnés ? Les paysans et leurs notables venaient nous demander secours contre eux. Les femmes nous suppliaient. Les Turques se lamentaient, le visage tourné vers le mur, afin que nous, chiens de chrétiens, ne les vissions point ; ou se couvraient la tête de leurs jupes courtes, montrant leurs cuisses pour cacher leur figure. Les chrétiennes, elles, criaient beaucoup, s'arrachant les cheveux, et les marmots les imitaient, avec des cacophonies ridicules et poignantes.

Nous dûmes aller au camp des lépreux, pour en finir.

***

Le camp était à mi-côte, sur une belle colline ombragée et verte, une véritable oasis entourée de la ceinture étincelante du Vardar. Les eaux bruissaient à travers les arbres, les figuiers, les cerisiers et les mûriers. Les lépreux y vivaient dans leur isolement forcé, venus de tout l'Orient, écume de désespoir des siècles et des émigrations. Ils ne pouvaient pas sortir, gardés par de durs gardiens. C'étaient là le camp des hommes. Les femmes lépreuses étaient isolées ailleurs.

On nous affirma que rien ne leur manquait. Mais leurs tristes baraques nous parurent aussi sinistres que nos guitournes et nos cantonnements. Puis, le soleil les frappait sur la colline, avec sa férocité orientale.

Et c'est le soleil qui les avait rendus fous. Les femmes des villages voisins avaient pris l'habitude de les aller voir, pour s'amuser. On s'intéresse toujours à la peine d'autrui, parce que l'on se sent plus fort de ne pas la subir soi-même. Un tel intérêt, là-bas, était devenu un amusement quotidien, très innocent du reste, pour les belles filles et les robustes femmes des alentours. Elles allaient voir les lépreux, sans penser à mal, pour se donner un but de promenade, comme on va, en villégiature, voir passer le train à la gare du village.

Tout d'abord, les lépreux semblèrent contents de ces visites. Les jeunes femmes et les filles arrivaient par groupes, en chantant leurs douces mélopées. Elles s'arrêtaient devant la grille, close autour du camp, et regardaient les captifs, leur parlaient, s'en amusaient à leur manière, comme d'autres le faisaient au camp des prisonniers ennemis autour de Florina. Parfois, elles leur apportaient des pains de maïs ou de châtaignes, ou d'autres friandises, ainsi que les enfants apportent du sucre aux singes du Jardin des Plantes. Puis, elles se reprenaient par les bras, contentes, et dévalaient la pente, se perdant dans les ombres du soir.

Elles n'avaient cure du mal qu'elles faisaient à ces hommes enfermés dans un isolement terrible. Elles ne pensaient pas que le souffle de leur féminité, lancé à travers la grosse grille sur la pauvre chair malade des hommes, rendaient ceux-ci plus malheureux chaque jour d'être enfermés là comme des bêtes, sans amour... Et les lépreux les voyaient s'éloigner tous les soirs, collés à leur grille, buvant les chants lointains des femmes jusqu'à la dernière note, comme on boit les dernières gouttes d'une fontaine qui s'épuise, lorsque la gorge brûle de soif...

***

C'est ainsi qu'il arriva ce à quoi il fallait s'attendre. Les lépreux demeuraient si tristes après la visite des femmes, qu'ils s'affaissaient dans leurs coins, oppressés de mélancolie, et, le soir, personne ne voulaient souper. Ils pensaient désormais aux femmes. Ce rappel quotidien de l'amour était désormais pour eux une torture nouvelle, un surplus de cruauté ajouté à leur mal et à leur captivité.

Etait-ce juste ? Un jour, l'un d'eux, un jeune hercule de vingt ans, magnifique de carrure et horrible de pustules, supplia les femmes de ne plus revenir les voir. Elles rirent, avec cette inconscience moqueuse et un peu lâche qu'ont toujours les femmes devant les hommes lorsqu'elles sont en nombre. Les rires des femmes allumèrent de fureur le jeune lépreux, se mêlant chez lui à une sorte de désir exaspéré. D'autres partagèrent cette fureur et ce désir.

Plus bas, des femmes s'étaient arrêtées à boire l'eau de la source qui alimentait la petite ville de la plaine. Aux rires de leurs compagnes et aux cris des hommes, elles accoururent, heureuses, désaltérées, rieuses. Et les autres lépreux aussi, jeunes et vieux, s'entassèrent contre la grille à la faire craquer, les mains tendues vers les femmes, dans des gestes de haine et d'amour à la fois, de désir et de rage.

Les femmes eurent peur et commencèrent à reculer. Mais, voyant arriver les gardiens, elles se rassurèrent, et continuèrent, de loin, à jeter des lazzis cruels vers les malheureux. Tout cela était lamentable et fou. Et les captifs devinrent forts menaçants, et la lutte éclata entre eux et leurs gardes ; tandis que les femmes effrayées, disparaissaient, en remplissant la campagne de leurs hauts cris.

Les lépreux furent maîtrisés, se calmèrent, retombèrent dans le morne peine de leur infortune. Et tout parut fini.

Cependant, dans la nuit, ils s'étaient passé le mot. Le mot d'une vengeance féroce, inhumaine. Et quand les gardiens se reposaient eux-mêmes sur le repos apparent des reclus, en pleine nuit, quelques lépreux, choisis parmi les plus immondes, purent sournoisement se glisser hors des grilles et descendre vers la source.

Ils étaient une dizaine. Ils s'approchèrent de la source et de son petit lac bouillant. Ils se déshabillèrent ; et, seulement vêtus de leurs pustules suppurantes, ils se plongèrent dans l'eau qui allait alimenter toutes les fontaines des environs.

Le lendemain, et tous les jours suivants, leur propre forfait les rendit inquiets, fiévreux. Ils s'insurgeaient contre tous et contre tout. Les femmes n'allèrent plus au camp. Les lépreux en souffraient. Et ils apprirent bientôt que la contagion de maux inconnus et atroces se répandait dans les villages voisins. Alors, ils songèrent fortement à sortir de leur prison, avec une volonté unique faite évidemment à la fois de férocité et de repentir.

La révolte se développa une après-midi, si violente, dans le camp, qu'on vint demander notre secours. Nous savions bien qu'un mal impitoyable était répandu autour de nous, mais nous n'en connaissions pas encore la cause. Une grande haine nous embrasa donc contre ces lépreux infâmes qui augmentaient de la sorte tant de malheurs déjà de notre armée en exil. Mais quand nous arrivâmes à leur camp, le courage nous manqua. Les pauvres êtres, stigmatisés par l'horrible maladie, ne songeaient plus à s'évader. Un accablement sans borne avait succédé à leur révolte.

Lorsque notre commandant leur parla de leur crime, et qu'il leur dit combien de femmes et d'enfants gémissaient et se mouraient d'un mal mystérieux par leur faute, nous entendîmes de longs sanglots dans tout le camp.

Puis, les lépreux rentrèrent en silence dans leurs baraques. Et pendant un assez long temps encore, nous écoutâmes les pleurs de ces malheureux, accablés sous le poids de leur malédiction.

CANUDO.

BOURSE DE LILLE

DU 25 MAI 1920

CHARBONNAGES	Cours préced.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	766	766
Aniche (le 1/240 de denier)	4625	4600
Anzin (le 1/100 de denier)	13450	13500
Béthune (Bully-Grenay) (part)	12400	12400
— (cinquantième de part)	257	255
Bruay (action)	3150	3105
— (dixième)	336	330
Carvin (action 100 t. p.)	1130	1090
Clarence (action 250 t. p.)	750	704
Courrières (action 100 t. p.)	2795	2700
Crespin-Nord, émis. 1905, tit. verts	245	239
Douchy (action 200 t. p.)	1540	1570
Dourges	715	720
Escarpelle (action 100 t. p.)	1201	1245
Ferfay (action 125 t. p.)	1670	1655
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	202	205
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	...	...
Lens (action)	1876	1825
— (dixième)	190	187
Liévin (dixième)	4670	4500
— (trois centième)	175	176
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	1609	1590
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4950	4900
— 70 % (Société Rainbeaux)	8425	......
— 70 % (vingtième)	420	...
Meurchin (action 100 t. p.)	2165	2160
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	120	131
Ostricourt (action 50 t. p.)	990	990
Thivencelles (Soc. ano.) act. 500 t. p.	4150	4045
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	417	417
Vicoigne et Nœux (action)	3865	3840
— (dixième)	395	390

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours préced	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	600	645
— (part de fondateur)	1100	1150
Dabrowa (action 500 t. p.)	2375	2100
— (part de fondateur)	27500	26100
Grabownika (action 500 t. p.)	1295	1200
— (part de fondateur)	2560	...
Karpathes (action 100-10 remb.)	1290	1225
d° (part de fondateur)	18675	18900
Polana (action 500 t. p.)	541	555
— (part de fondateur)	805	795
Potok (action 500. t p.)	801	805
Wankowa (action 500 t. p.)	1195	1175
— (part de fondateur)	650	635

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours préced.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1150	......
Aciéries de France (action 500 t. p.)	1185	1185
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	850	840
Denain et Anzin (action 500 t. p.)	3820	3820
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	1300	1325
Fives-Lille (action 500 t. p.)	2450	2400
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	2765	2700
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	3300	3300
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	315	315
Etabliss. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	1530	1525
La Lucette (action 100 t. p.)	370	...
Soc. Ind. de Verrerie (act. 500 t. p.)	1450	1395
Cie Ind. de Matel de tr. (act. 500 t.p.) (nos 22001 à 40.000)	705	706

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

LILLE, 26 et 27 mai, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.
Aire-sur-la-Lys, 28 mai, Hôtel de la Clef d'Or.
Dunkerque, 29 mai, Hôtel du Commerce.
Roubaix, 30 mai, Hôtel de France.
Béthune, 31 mai, Hôtel de la Gare.
Boulogne-sur-Mer, 1er juin, de 2 h. à 6 h. et le 2 juin, de 8 h. à 6 h., Hôtel de France.
Marquise, 3 juin, Hôtel Delcroy-Beaurin.
Saint-Omer, 4 juin, Hôtel de France.
Montreuil-sur-Mer, 5 juin, Hôtel Belle-Vue.
Calais, 6 juin, Hôtel Meurice.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

Les assurances contre l'incendie

ET LA

Caisse Départementale du Nord

La Caisse Départementale d'assurance contre l'incendie du Nord paraît mettre en alerte des intérêts financiers qui veulent rester les maîtres absolus du marché des assurances dont ils se sont efforcés déjà d'écarter les mutuelles.

Des articles hostiles à l'institution, publiés dans un organe spécial, sont distribués en tracts sans que le développement continu et progressif de l'organisme ait pu être, le moins du monde, enrayé.

Le premier de ces articles remonte déjà au mois de mars 1919.

Mettant toutes ses ressources d'esprit dans cette aménité, son signataire appelait le distingué et laborieux conseiller général, maire de Roubaix, « un M. Lebas », d'intelligent et sympathique représentant du canton de Saint-Amand Rive-droite à l'assemblée départementale, « un M. Couteaux ».

MM. Poincaré et Deschanel, parce que partisans des Caisses départementales, étaient d'ailleurs traités avec la même considération que les deux élus du Nord.

Les élections approchaient : il fallait que les candidats s'appliquassent nettement sur la question des assurances.

Ils l'ont fait, certes !

Et MM. Couteaux et Lebas sont devenus députés, puis M. Deschanel a remplacé à la présidence de la République, M. Poincaré, lequel a été envoyé d'office au Sénat par le collège de la Meuse.

Et puisque nous parlons de la Meuse, relevons une erreur encore plus grossière insérée dans l'article au sujet de la Caisse d'assurance de ce département.

Tout le monde sait que cet organisme garantit gratuitement toutes les propriétés du département, des communes et des établissements publics. Il se prive ainsi de primes considérables qui se traduiraient chaque année par des excédents d'actifs importants.

Supportant par suite, sans compensation, cette charge très lourde que ses réserves lui ont fait un devoir de consentir, pourquoi invoquer qu'un de ses exercices a été déficitaire ?

Mais laissons là ces misères de plume pour relever dans le second article, en vue d'une discussion courtoise, des arguments un peu mois indigents.

On reproche à la Caisse Départementale du Nord d'utiliser le concours de fonctionnaires; on veut bien reconnaître le désintéressement de ceux d'entre eux que leur situation élevée met hors d'atteinte à ce point de vue; mais on n'admet pas que le directeur de la Caisse et les secrétaires de mairie qui sont les secrétaires particuliers, soient rémunérés par des remises proportionnelles aux primes encaissées.

Les subventions allouées à l'organisme sont jugées scandaleuses.

On voit dans les opérations de la Caisse Départementale une concurrence déloyale.

On admettrait bien, non sans réserve, les mutuelles, maintenant qu'elles ont fait leur trou; mais à la condition qu'elles ne bénéficient d'aucun privilège.

On met en question la légalité même des Caisses départementales et on établit une véritable hérésie en donnant un statut différent à ces organismes selon qu'ils sont antérieurs ou postérieurs à la loi du 24 juillet 1867 et au décret du 22 janvier 1868.

Le « fait » donnerait ainsi « le droit ».

On oppose la Caisse du Nord aux grandes Compagnies, « lesquelles, grâce à leur capital social, leurs puissantes réserves, leur longue expérience et leur grande pratique des choses de l'assurance, offrent une sécurité et des garanties plus certaines ».

Et en conclusion, on pose la sentence que les Caisses départementales doivent disparaître.

Il nous faut donc, pour l'édification des assurés de la Caisse du Nord, répondre aux critiques, aux suspicions, aux méfiances qu'on dispense ainsi gratuitement et sans loi contre un organisme dont la faveur du public consacre l'utilité opportune.

L'esprit et les tendances du Conseil général du Nord, qui, à l'unanimité, a voté la création de la Caisse, en lui consentant une caution de 500.000 francs, et en lui accordant une subvention annuelle de 30.000 francs, pendant dix ans, éloignant toute idée sincère de monopole de la part même des contempteurs de l'institution.

La Caisse Départementale du Nord est une œuvre d'assistance et de solidarité sociale qui trouve sa base légale dans la loi du 10 août 1871. Elle se propose de rendre l'assurance générale, même pour les plus petits risques. Elle prend en garantie les risques publics, les risques particuliers, les risques commerciaux et les risques agricoles, aux conditions des tarifs réduits des mutuelles agricoles créées en faveur de la seule culture, dans un but de protection publique, par la loi du 4 juillet 1900. Une partie de ses réserves doit être employée en subventions en argent et en dons de matériel aux communes pour l'amélioration de leurs services d'incendie. Et pour que les indigents eux-mêmes ne soient pas écartés de l'assurance, le Département contribue pour 9/10e dans le paiement à la Caisse des primes des risques de cette catégorie, à la condition que les communes supportent le dernier dixième de la cotisation. Plus de 4.300 privés de ressources vont être bientôt assurés dans ces conditions généreuses et humaines contre la destruction par le feu de leur mobilier, contre le risque locatif et contre le risque de voisinage. Par ce temps de crise des logements, ces assurés cessent ainsi, dans bien des cas, d'être des locataires ou des voisins indésirables et dans l'éventualité d'un sinistre, ils ont la certitude de recevoir, comme les autres assurés, de la Caisse Départementale, la réparation intégrale de leurs pertes plutôt qu'un secours aléatoire, modique, inefficace et humiliant.

La Caisse n'aborde pas généralement les risques industriels qu'elle laisse aux autres Compagnies et le chiffre de ses « pleins », c'est-à-dire des sommes qu'elle peut garantir sans réassurance, a été fixé à des quotités qui limitent son action suffisamment aux Compagnies privées un champ d'exploitation suffisant à leur prospérité.

Et puisque la Caisse Départementale est une œuvre d'assistance et de solidarité sociale, pourquoi des fonctionnaires n'auraient-ils pas place dans ses conseils et dans son administration ?

Avec un esprit de dénigrement systématique, on écrit et on publie : « Les habitants du Nord, qui ont pu constater par expérience le rôle néfaste des innombrables fonctionnaires du service des Régions Libérées, véritables rongeurs qui dévorent la plus grande partie des crédits qui ne devaient servir qu'à la réparation des dommages de guerre, se doivent à eux-mêmes de rejeter les offres de la Caisse Départementale du Nord, nouvelle entreprise étatiste » (sic).

Quelle est l'administration qui supporterait qu'un quart des primes brutes payées par les assurés passent en commissions et en remises à des courtiers, ainsi que l'admettent les Compagnies privées ?

Et combien plus élevée, combien plus réconfortante, plus contrôlée, plus juste était l'opinion de M. Couteaux, député, conseiller général, maire de Saint-Amand, déclarant solennellement en séance de l'Assemblée départementale, soutenu par son collègue, M. Lebas : « Les agents publics, s'ils n'ont pas toujours l'initiative nécessaire en matière commerciale, brillent du moins par une compétence incontestée dans le domaine intellectuel ».

La Caisse Départementale accorde des appointements et des remises à son directeur, qui n'est plus fonctionnaire, et une remise aux secrétaires des bureaux particuliers existant dans chaque mairie, comme section du bureau central.

Les assurances sont, il est vrai, des opérations commerciales que les secrétaires de mairie n'ont pas le droit d'aborder. Les Compagnies privées n'ont pas craint de soumettre cette imputation au ministère. Mais ces fonctionnaires agissent ici, non comme agents d'assurance, mais comme dignitaires d'un organisme de solidarité sociale, et à ce titre, leur rémunération est régulière comme celle qu'ils reçoivent pour le service des retraites ouvrières et paysannes. On ne pourrait que la trouver insuffisante; mais elle n'a qu'une valeur d'appoint et son augmentation est en fonction du développement de chaque organisme local.

Si les grandes Compagnies, qui ont l'orgueil de leurs réserves, n'avaient pas eu, à leur début, les apports de leurs actionnaires et des possibilités de réassurance, comment auraient-elles pu se créer et fonctionner ?

Pourquoi, dès lors, puérilement reprocher au Conseil général d'assurer la vitalité de l'institution de bien public qu'il a créée et aux dirigeants de cette institution de lui éviter tout écueil en réassurance ses risques dans la proportion qu'on trouve « tout à fait inusitée de 8/10e, à une société privée ».

Mais la Caisse Départementale met ainsi au service de ses propres responsabilités le crédit des réserves de cette société privée, qui elle-même se réassure, et ces réserves augmentées de la caution éventuelle du Conseil général et des fonds libres de la Caisse, forment ainsi une masse virtuelle de garantie d'une dizaine de millions, qu'aucun aléa ne saurait sérieusement entamer, si l'on se rapporte à la statistique des sinistres et alors encore, nous le répétons, que la société réassureuse, répartit elle-même sur d'autres répondants une partie des risques qu'elle couvre ainsi au second chef.

Ce sont justement ces précautions qui justifient la confiance faite partout à la Caisse Départementale et c'est rendre grâce « à l'expérience, à la pratique des choses de l'assurance » qu'a montrées le bureau central en les instituant en principe à ses débuts. Elle prévient tout mécompte.

Les Caisses Départementales, qui sont mentionnées et reconnues par plusieurs lois fiscales, vivent, prospèrent et elles se multiplient.

Elles comblent une véritable lacune. Elles comportent un remède au mercantilisme qui sévit en matière d'assurance comme dans toutes les branches commerciales.

Il serait curieux que, par exemple, les propriétaires de maisons à loyer, protestassent contre les Sociétés d'habitations à bon marché parce que ces sociétés leur enlèvent des locataires.

C'est cependant en pareille posture que se placent les Compagnies d'assurance dans leur affolement qui s'est manifesté en des démarches très risquées.

A ces démarches, se sont associées fâcheusement des Compagnies qui entretiennent avec leurs assurés des rapports de bon aloi. Nous pensons que celles-ci se sont fait ainsi une conception un peu excessive de ce qu'elles croient un devoir de solidarité. Mais elles doivent sérieusement désirer la rénovation du commerce des assurances, rénovation à laquelle les Caisses Départementales, contribueront. Elles y gagneront en popularité, non seulement auprès de leurs assurés, mais souvent même auprès de leurs représentants régionaux et locaux.

CRYSALLE.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

NEUF-MESNIL, NORD. — Il ne vous reste qu'à attendre que le propriétaire vienne recevoir le montant de ses loyers. S'il s'élevait une difficulté, ce serait à la commission arbitrale à la trancher. En ce qui touche les réparations, le propriétaire n'est tenu de les effectuer que dans la limite des avances à lui consenties par le service des dommages de guerre. Si vous receviez congé, il faudrait immédiatement, et au plus tard dans les 20 jours, demander la prorogation, par ministère d'huissier.

UN POILU DE LA CLASSE 18. — Adressez une réclamation écrite au préfet du Nord (5e division) et, s'il y a lieu, au ministre de l'Intérieur, à Paris.

UN LECTEUR ASSIDU, H. H. A. — Votre famille, dans ces conditions, n'avait pas droit à l'allocation militaire. Nous pensons que votre demande serait rejetée. Il vous appartient toutefois, si vous désirez une décision officielle, d'adresser une demande de rappel au préfet.

A BORED READER. — La vente consentie par la femme sans l'autorisation du mari est nulle. Le mari peut donc poursuivre la restitution des objets vendus, à charge, bien entendu, de rembourser aux acquéreurs le montant de leur prix d'achat.

UN LECTEUR DU « REVEIL », 15, H. — 1. Le locataire dont il s'agit pourra opposer, au congé que vous lui donnerez, une prorogation, à condition de vous notifier son intention à cet égard dans les 20 jours de la réception dudit congé. La prorogation lui permettrait de continuer à habiter la maison pendant deux ans. — 2. Mais votre locataire sous-loue sa maison. S'il n'y avait pas été autorisé lorsque vous lui avez loué l'immeuble avant la guerre, il détourne la maison de la destination pour laquelle elle lui avait été louée : vous seriez fondé dans ce cas à demander la résiliation du bail verbal et l'expulsion immédiate de votre locataire.

C. A. — 1. Non, mais elle peut prétendre à un secours renouvelable en vertu de la circulaire ministérielle du 22 septembre 1919. Il faut adresser une demande au ministre des pensions, 37, rue de Bellechasse, à Paris, 7e. — 2. 1.100 francs par an. — Ecrivez au sous-intendant du 3e service, 18, rue Marais, à Lille.

D. M. DE BETHUNE. — Vous pouvez réclamer un secours en vertue de la loi du 24 juin 1919 sur les réparations aux familles des victimes civiles de la guerre. Ecrivez au préfet du Pas-de-Calais en relatant les circonstances de l'accident.

UN MUTILE ENNUYE, M. E, N° 46, HENIN-LIETARD. — 3. Non, l'affaire devra être jugée à Nantes. Mais il n'est pas indispensable que vous comparaissiez vous-même. Ecrivez au président du tribunal, en joignant un certificat médical établissant votre état. — 1. Oui, si elle n'a pas été déclarée indigne par le tribunal civil et si aucune procédure de divorce ou de séparation de corps n'avait été engagée avant le décès du mari. — 2. Oui.

UN ENNUYE DE LA CLASSE 1913, D. C. — Vous ne pouvez réclamer aucune avance à votre compte personnel ; c'est à vos parents qu'il appartient de continuer à faire toute diligence utile. Arrangez-vous avec eux.

B. L. M. UNE ITALIENNE DE LA SAVOIE. — A notre sens, oui, bien que parfois certains propriétaires aient voulu soutenir le contraire : d'ailleurs en cas de difficulté, il faudrait immédiatement saisir le président de la commission arbitrale.

N° 2-5-80. UNE ENNUYEE DE BARLIN. — Vous avez mal interprété le renseignement fourni : vous n'avez pas droit à deux mois supplémentaires d'allocation militaire. Le décret auquel vous faites allusion autorise simplement la réception pendant deux mois des demandes de rappel pour les allocations militaires non perçues pendant l'occupation allemande.

1184, D. H. — Ecrivez directement au résident général de France à Rabat (Maroc).

UNE MERE BIEN DESOLEE, A. F. BARLIN, N° 131. — Votre fils a droit à la moitié de la part de son père. — Nous vous avons déjà répondu à la question posée.

NENETTE BIEN ENNUYEE DE LIEVIN, RUE AUCH. — Les pensions dont il s'agit n'ont malheureusement, jusqu'ici, subi aucun relèvement. Il faut attendre.

UN POILU DE LA CLASSE 1915, N° 10. — Ecrivez au Président du Conseil d'administration du 43e R. I. à la Citadelle, à Lille.

UNE MERE ENNUYEE, B. D. — L'allocation militaire n'était jamais un droit. — Un décret du 11 mai 1920 vient d'autoriser la production, pendant deux mois, des demandes de rappel d'allocation militaire pour les personnes dans votre cas : écrivez donc directement au préfet.

J'AIME DORMIR ! — Il vous appartient de régler vous-même la personne que vous avez chargée de ce travail (à raison de 2 % au maximum du devis). Vous pouvez ensuite réclamer le remboursement de ces frais au titre des dommages de guerre.

P. D. SANS AMOUR. — Ecrivez au préfet, service des dommages de guerre, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

NAPOLÉON, RUE DE LILLE, VALENCIENNES. — Vous pouvez réclamer le rappel en vertu du décret du 11 mai 1920 ; il est indispensable toutefois de faire tout de suite une demande que vous enverrez au sous-préfet.

A. W. E., 1.712. — 1. Nous ne pensons pas que vous ayez été oublié. Il faut attendre votre tour. Ecrivez néanmoins au greffier de la commission cantonale pour demander quand vous serez convoqué. Ayez soin de rappeler les numéros de votre dossier. — 2. Il vous suffit d'établir votre demande d'avance sur une formule rouge que vous trouverez à la mairie. Vous enverrez cette demande à la sous-préfecture de Valenciennes.

VIEUX-CONDE, N° 34, E. T. — Il faudrait avoir votre contrat en main. Mais nous pensons bien que la compagnie a dû vous faire souscrire un contrat vous liant pour dix années. relisez votre police et vous serez fixé.

QUELQU'UN QUI VOUDRAIT SAVOIR, A.B. — 1. Oui, mais le locataire pourra demander au juge de paix un délai pour lui permettre de trouver un autre logement. Ce délai sera au maximum d'un an.

OH K. KIS KOF, N° 45. — Vous n'avez pas droit à une pension de réversion, parce que vous êtes divorcé.

OBLIGATIONS 6 % nets

DE TOUS IMPOTS PRÉSENTS ET FUTURS

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE

PRIX D'ÉMISSION : FRS 500
INTERET ANNUEL : 30 FRANCS NETS

Les souscriptions sont reçues au :

CRÉDIT DU NORD

A LILLE, à PARIS et dans ses succursales agences et comptoirs.

(L'insertion légale a paru au « Bulletin des Annonces légales Obligatoires » du 17 Mai 1920.)

YLA. — 1. Oui. — 2. 75 % de la valeur en 1914, soit 4.500 francs. — 3. Il est impossible de fixer un délai, même approximatif.

Y. Z., N° 528. VALENCIENNES. — 1. Vous devez la totalité des intérêts hypothécaires échus pendant la guerre ; mais la commission arbitrale des loyers pourra vous accorder des délais pour vous libérer. — 2. La loi du 24 juin 1919 prévoit que les demandes doivent être adressées au préfet.

UN LECTEUR ASSIDU DU « REVEIL », L. N. R. B. R. — 1. Il faut vous présenter à la caisse muni du livret et d'un certificat d'hérédité délivré par le juge de paix. — 2. Faites une déclaration régulière de dommages de guerre, déclaration que vous enverrez au greffe de la commission cantonale. Vous aurez soin de préciser votre qualité d'héritier. — 3. Si, voyez le juge de paix.

G. L., N° 24. — Cela dépend de la date à laquelle il s'est engagé et de l'armée qu'il a choisie (armée de terre ou marine). Néanmoins, adressez en son nom au ministre de la guerre une demande d'annulation d'engagement.

UNE LECTRICE ASSIDUE DU « REVEIL » QUI VOUDRAIT SAVOIR, N° 30. — 1. Au commissaire de police du quartier dans lequel il habite. — 200 francs d'amende au maximum. — 2. Oui, même peine. — 3. Il est vraisemblable que la garde des enfants vous serait confiée. — 4. Oui. — 5. Impossible, c'est votre mari seul qui a qualité pour toucher les sommes qui lui reviennent à ce titre.

Après les repas 2 ou 3

Pastilles Vichy-Etat facilitent la digestion

UN LECTEUR ASSIDU, U. P. U. — Vous avez le droit d'être exonéré du paiement de votre loyer jusqu'au 19 janvier 1920. Notre service est gratuit.

M. M. 11. — La personne dont il s'agit ne pourra arriver à ses fins. Vous n'avez donc rien à craindre de ce côté.

UN MENAGE INTERESSE. — 1. Non. — 2. Cela dépend du salaire que vous perceviez. Votre femme peut néanmoins adresser (à condition de le faire de suite) une demande de rappel au préfet du Nord en vertu de la loi du 4 mai 1920.

INSTITUT MÉDICAL DE PARIS
62, Rue Pigalle, 62
Métro et Nord-Sud : PIGALLE

Guérit rapidement les accidents récents ou éloignés de la **SYPHILIS** par sa cure intensive 606, 914, et par son traitement mixte indolore, très puissant.
Maladies de la Peau, Voies urinaires, Cystite, Blennorragie, Rétrécissements, Filaments, Prostatites, Impuissance, guéris radicalement en quelques jours.
Gynécologie, Radiothérapie, Rayons X.
Le médecin en chef reçoit lui-même tous les jours de 9 à 19 heures. Il adresse à tout malade une consultation détaillée sur son cas, lui indiquant les traitements facilement applicables par le malade seul.
Discrétion absolue.

MA BELLE-MERE EST TOUJOURS SAOULE, N° 27. — Il faut faire une demande d'avance au Préfet du Pas-de-Calais et envoyer à la commission cantonale une demande d'indemnité. Il faudra joindre à chacune de ces demandes un extrait de la liquidation de la communauté. Voyez pour cela l'avoué qui s'est occupé de votre divorce.

L'MARMITE AL' FUIT, 130. — Votre fils marche avec la classe 1920 et ne sera libéré qu'avec les jeunes gens appartenant à cette classe.

UNE JEUNE SOCIALISTE, BULLY-GRENAY, P. O. D., 500. — Ecrivez au directeur de la Caisse autonome, 26, rue Vavin, Paris.

JE SUIS COMME CHARLES, J'ATTENDS. — Vous pouvez demander une avance personnellement, si vos parents n'ont pas compris les objets dont il s'agit dans l'inventaire de leurs pertes.

UN RESCAPE DE VAUQUOIS, V. 1582. — C'est un décret du 18 juin 1919 qui a fixé le montant de cette allocation à deux, trois ou quatre francs par jour, suivant les cas. C'est à le sous-intendance qu'il faut adresser votre réclamation.

(VOIR LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE).

MALADIES DE POITRINE

Tuberculose

Le docteur Bertray, médecin-spécialiste, consulte gratuitement par correspondance toute personne atteinte de maladie de poitrine, bronchite chronique, tuberculose, pleurésie ancienne, laryngite, grippe pulmonaire, catarrhe, asthme, emphysème, etc...

Cette offre a pour but de faire connaître la Méthode qu'il a instituée à la suite de vingt ans d'études, d'observations et d'expériences dans les hôpitaux et cliniques de Paris. Les traitements du docteur Bertray, composés uniquement de remèdes éprouvés, procurent toujours un soulagement immédiat et la guérison. La toux, les crachats et crachements de sang diminuent, les points douloureux disparaissent. Au bout de peu de temps, la respiration redevient régulière, le sommeil normal, l'appétit et les forces reviennent. On constate des résultats inespérés, des guérisons radicales.

Ecrire à M. le docteur Bertray, professeur libre de clinique des voies respiratoires, 10, rue Frochot, Paris. Le docteur Bertray est visible à son Institut tous les jours, même dimanches et fêtes, de 10 h. à midi et de 3 h. à 7 h. (Prix les plus modérés.)

(Joindre un timbre pour la réponse.)

LA BEAUTÉ DU TEINT

ne s'obtient que par le fonctionnement régulier de l'appareil gastro-intestinal,

un seul GRAIN de VALS

au repas du soir

tous les 2 ou 3 jours donne teint clair, haleine pure.

Confiserie du Cocorico

37, rue Neuve, LILLE

Marque Déposée

BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES

Grand Assortiment pour Revendeurs

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 56

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

— Mais non, mais non, plus souvent que je me dorloterais quand tu t'échines à ton établi des dix heures par jour !

Je me lèverai comme d'habitude !

Lorsqu'elle eut disparu dans sa chambre, Jacques et Amélie se regardèrent de nouveau.

Chaque fois qu'il était question de leur fille adoptive, le même étonnement admiratif pouvait se lire au fond de leurs prunelles.

Ils ressemblaient, suivant l'expression de Julie, à une poule qui a couvé des œufs de canard et qui voit ses petits nouveau-nés se précipiter dans une mare !

— Crois-tu ? fit l'adjudant, crois-tu, Mélie, quel caractère de fer ? Qui est-ce qui dirait ça d'une mauviette pareille ?

— Tais-toi, Jacques, je ne pourrais jamais m'y habituer. Positivement, elle m'impressionne avec ses airs décidés.

Une gamine de dix-sept ans ! On lui serrerait le nez qu'il en sortirait encore du lait !

Vrai, j'en suis tout emberlificotée. D'où tient-elle ça ?

Jacques se mit à rire.

— C'est pas moi qui te le dirai, ma femme, vu que ses père et mère ont oublié de se faire connaître.

Mais ils peuvent se vanter, ceux-là, d'avoir mis au monde un numéro pas ordinaire.

— Pour sûr, acquiesça la brave femme en rangeant son ouvrage.

Après avoir contourné deux fois l'église St-Etienne-du-Mont, le jeune polytechnicien que Muguette avait appelé Barderieux se décida enfin à rentrer.

En traversant la petite cour qui précède les bâtiments de l'Ecole, il ne put s'empêcher de jeter un regard aux fenêtres du logement de Jacques Aurèle, peut-être même s'attarda-t-il plus que de raison à les contempler.

Au dortoir, son camarade de lit l'entendit soupirer plusieurs fois avant de s'endormir et fut sur le point de lui demander s'il n'était pas malade, mais comme tout rentra bientôt dans l'ordre, il songea qu'il ne s'agissait sans doute que d'une mauvaise digestion.

Toutefois, le lendemain matin, voyant Barderieux un peu pâle avec des yeux cernés, il lui dit :

— Ça ne va donc pas ? Tu es malade ?

— Non, merci, j'ai seulement très mal dormi.

— Du chagrin ? Ta mère ?

— Ma mère est en excellente santé, heureusement, et à l'occasion je te rappelle, mon cher Maillart, que nous dînons ensemble dimanche à Passy, chez le comte d'Arbelles, s'il est remis de son accès de goutte.

— Pardonne-moi d'insister, Barderieux, mais je te trouve vraiment mauvaise mine et comme ta mère se tourmente aisément, tu devrais te faire examiner par le major.

Le jeune homme sourit.

— Ta sollicitude me touche beaucoup, mon bon, mais elle s'exerce à tort.

Je n'ai rien, rien du tout, je t'assure, qu'un manque de sommeil.

Maillart se tut : du reste, peu à peu son camarade reprit l'entrain ordinaire et lorsqu'il eut fait un léger somme l'après-midi, il se retrouva avec cet air de belle santé qui faisait l'admiration de tous.

Non pas qu'il fût joli garçon dans l'acception spéciale qu'on donne à ce mot, mais il avait mieux que la froide correction des traits, il avait le visage ouvert et franc, de grands yeux marrons rayonnant d'intelligence, un teint si frais que plus d'une femme en prenait envie, et par-dessus tout il était sympathique.

Sympathique, c'est-à-dire plaisant, attirant à lui l'amitié, car on le devinait du premier coup d'œil, droit, honnête et bon.

José Barderieux faisait sa seconde année d'Ecole Polytechnique, il était le dernier enfant du célèbre chimiste Barderieux dont la mort survenue sept ans plus tôt, avait causé une stupeur douloureuse dans le monde de la science.

C'était au cours d'une expérience importante, un appareil à gaz avait explosé, tuant Barderieux à l'heure où il préparait de sensationnelles découvertes.

Cette mort avait été un deuil national, mais pour sa veuve quel désespoir !

On eût dit que l'impitoyable faucheuse prenait à tâche de lui faire payer son bonheur d'épouse aimée, de mère idolâtre.

Quatre enfants lui avaient été enlevés successivement vers l'heure de l'adolescence ; elle élevait le dernier en tremblant, ce José, ce tard venu, ce rejeton unique sur qui se concentrait tout l'amour voué aux autres, aux chers morts.

Et on lui rapportait son mari ensanglanté, expirant...

Allait-elle donc coup sur coup perdre tout ce qui lui était cher ?

Les soins dont la pauvre femme avait entouré José, ses craintes dans lesquelles elle vécut furent dignes d'attendrissement et d'admiration.

Elle n'avait plus que lui et s'accrochait désespérément à l'ultime rameau de l'arbre illustre. Voilà pourquoi Mme Barderieux se désolait au moindre symptôme d'indisposition, bien que depuis longtemps fût passée la période critique.

Mais par bonheur, José était doué d'une belle santé physique, sa santé morale ne le cédait en rien à l'autre, et tous ses camarades l'aimaient.

Quant à ses chefs, ils fondaient sur lui les plus légitimes espérances ; le nom de Barderieux ne sombrerait pas dans l'oubli, son fils y ajouterait un rayon à la couronne de gloire.

En attendant, il sortirait sans nul doute parmi les trois premiers de l'Ecole.

Une fois les cours terminés, José sortit pour aller voir sa mère dont il avait été privé la veille, car il faut dire que l'adoration de ces deux êtres l'un pour l'autre était réciproque.

Madame Barderieux habitait rue de Rivoli, presque au coin de la rue Castiglione. Des fenêtres de son troisième étage, elle voyait le jardin des Tuileries avec ses troupes d'enfants, ses parterres, ses statues, ses beaux arbres, et sur la gauche le Carrousel.

Pour les jambes de vingt-deux ans du polytechnicien, cette course n'était qu'un jeu.

Du reste, il ne pouvait lasser son admiration bien qu'il parcourût chaque jour le même chemin, et s'arrêtait invariablement au Pont-Royal quelques minutes, afin de contempler, belliqueuse à la fois et sereine, la proue du navire mystique que forme l'île de la Cité en aval du Pont-Neuf, et dont les tours de Notre-Dame sont les mâts grandioses.

Ce jour-là, José ne manqua pas l'arrêt traditionnel bien qu'il fît nuit, car les feux de l'île en dessinaient, la structure, et sous le ciel clair, Notre-Dame étalait ses joyaux.

Devant la grille des Tuileries, au voisinage du Métro, une surprise l'attendait ; il rencontra Muguette.

— Ah ! bonsoir, monsieur Barderieux, lui dit-elle ; je suis enchantée de vous revoir pour vous remercier encore une fois.

Une même rougeur fugitive venait d'empourprer le front des deux jeunes gens ; s'ils s'en aperçurent, ils n'en firent pas ouvertement la remarque.

— Moi, dit José, je suis heureux chaque fois que je vous rencontre et ce n'est malheureusement pas souvent, surtout dans ces parages où vous ne venez jamais.

Muguette sourit.

— J'y viendrai maintenant chaque jour.

— Ah ! bah ! Comment cela ?

— J'entre demain chez Mainville, vous savez bien ? la grande maison de la rue de Castiglione ?

Oui, comme vendeuse, à d'excellentes conditions, c'est un placier qui m'a recommandée, il s'intéresse à moi. Il m'avait proposé une place chez Sauton.

— Chez Sauton ? répéta José en riant.

— C'est vrai, un polytechnicien, ça ne sait pas ces choses-là.

Sauton est une maison dans le genre de Dufayel, d'où le nom après les histoires que vous connaissez.

Mais la place était prise, alors il m'a adressée ici ; je viens de me présenter, on m'accepte, et ma foi j'en suis joliment contente.

— Moi aussi, mademoiselle Muguette, parce que, comme je viens voir ma mère presque chaque jour, je vous demanderai la permission de vous faire un bout de conduite puisque nous sommes tous deux habitants de l'Ecole Polytechnique.

Une flamme de joie vite éteinte brilla dans les grands yeux violets de la jeune fille.

— Cela ne se peut pas, fit-elle, non sans regret.

Nous voir de temps en temps, nous dire bonjour, oh ! cela oui, avec un grand plaisir, mais si vous veniez m'attendre et si vous me reconduisiez que penserait-on ?

Mes camarades s'imagineraient aussitôt des choses extraordinaires, des choses qui ne sont pas et qui ne peuvent pas être, acheva Muguette en insistant avec intention sur les derniers mots.

Et comme Barderieux parut tout attristé, elle s'empressa de le rassurer.

— Surtout n'allez pas croire que je suspecte vos intentions.

Depuis que vous êtes à l'école, nous nous connaissons, nous nous parlons et vous m'avez assez prouvé qu'on peut avoir confiance en vous.

Vous n'y verriez pas malice, à faire le chemin avec moi, moi non plus... Ce serait amical, ce serait gentil, mais le monde est méchant et ce n'est pas vous qu'on blâmerait, c'est moi.

Je ne suis qu'une pauvre fille, ma réputation est tout ce que je possède... j'y tiens doublement ; j'y tiens par respect de moi-même, par orgueil et aussi pour ne pas faire de peine à mes chers parents...

Dites-moi vite que vous me comprenez et ne m'en voulez pas de vous avoir parlé comme cela ?

— Vous en vouloir ? Oh ! mademoiselle Muguette, c'est qu'alors je ne serais pas votre ami, et vous savez que je suis au contraire votre ami bien attaché et bien fidèle.

Vous avez grandement raison et je vous dois des excuses ; daignez les accepter.

— Non, pas des excuses, mais une bonne poignée de main et... à bientôt j'espère.

Elle se sauva, et José qui la suivit des yeux crut voir qu'elle prenait son mouchoir dans son manchon et le portait vivement à ses paupières.

Lui-même pourquoi donc se sentait-il si triste tout à coup ? Pourquoi ce mot qu'il balbutia comme inconsciemment :

— Dommage !

Mais Muguette disparut dans les profondeurs du Métro et après être demeuré un instant rêveur, le polytechnicien se décida à traverser la rue.

Mme Barderieux n'était pas chez elle ; toutefois la femme de chambre annonça qu'elle ne tarderait guère sans doute, devant rentrer pour dîner.

— J'entends du bruit au salon, il y a donc quelqu'un ? interrogea José.

— Oui, monsieur José, c'est Mlle Fanny et vous savez qu'elle n'aime guère rester en place.

Fanny était au service de Mme Barderieux depuis un quart de siècle, elle avait vu naître José, elle l'avait élevé et il était un peu son enfant.

— En fais-tu du potin ! s'exclama le jeune homme en ouvrant la porte du salon. On t'entend de la rue !

Comment à travers, l'honnête pièce, bousculant les meubles, ... et plaillant, une toute